



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 30 du 1<sup>er</sup> mars 2023**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# SOMMAIRE

n° 30 du 1<sup>er</sup> mars 2023

## SPÉCIAL

### **ARS**

Arrêté n° ARS-PDL-DT49-2023/42 du 10 février 2023 portant désignation de Mme Guilleux, Directrice par intérim du CH Cholet, à compter du 01/03/2023, suite au départ à la retraite de M. Vollot

### **RECTORAT**

Arrêté SG n°2023/05 du 01 février 2023 portant délégation de signature au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du Rectorat

Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire

Arrêté n° ARS-PDL-DT49-DIR/2023/42  
Portant désignation d'un directeur par intérim

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé**

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

VU l'arrêté du 21 novembre 2022 portant attribution de fonction de Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, de Monsieur Nicolas DURAND, à compter du 21 novembre 2022 ;

VU l'arrêté du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire en date du 22 novembre 2022, portant délégation de signature à Madame Isabelle MONNIER, directrice de la délégation territoriale du Maine et Loire ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire du Centre Hospitalier de Cholet,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, Madame Cécile GUILLEUX, directrice adjointe du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (49000), est chargée d'assurer l'intérim de direction du Centre Hospitalier de Cholet, jusqu'à la nomination d'un nouveau chef d'établissement

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Madame Cécile GUILLEUX, directrice par intérim, percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 552€ versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim.

Article 3 : La directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire et le président du conseil de surveillance du centre Hospitalier de Cholet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Angers, le 10 février 2023

La directrice de la délégation territoriale du Maine et Loire

Isabelle MONNIER



Rectorat

Région Académique

Pays de la Loire

Académie de Nantes



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté SG n°2023/05 portant délégation de signature au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du Rectorat**

---

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes,  
chancelière des universités**

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R 222-19-1 et suivants, R 222-25, R 222-36-2, R 911-82 et suivants, D 222-20, D 222-27 et D 222-35 ;
- VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 92-296 du 27 mars 1992 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion de personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap ;
- VU le décret n°2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
- VU l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 30 novembre 2004 portant déconcentration d'opérations relatives aux élections à certaines commissions administratives paritaires relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

- VU l'arrêté du 9 août 2004, modifié, portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, ensemble l'arrêté du 20 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale
- VU le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU l'arrêté rectoral n° SG/2022/019 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique ;
- VU l'arrêté rectoral 2022/044 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 modifié portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 04 septembre 2017 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire générale d'académie, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignements ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Arnaud SIMON dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU le décret n° 2022-1347 du 21 octobre 2022 portant modification de l'article D. 222-20 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Madame Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, et autorisant la subdélégation.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DIAZ**, secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, à l'effet de signer tous actes et décisions mentionnés dans les textes susvisés.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DIAZ, secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sera exercée par **Madame Christelle DURAND**, adjointe au secrétaire général, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur, par Madame **Annie FORVEILLE**, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens, ou par **Monsieur Arnaud SIMON**, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines.

**Article 3 :** Délégation de signature permanente est confiée à **Madame Christelle DURAND**, adjointe au secrétaire général, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur, à **Madame Annie FORVEILLE**, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens, ou à **Monsieur Arnaud SIMON**, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines dans le domaine de leurs attributions.



**Article 4 :** Dans les domaines relatifs aux textes visés dans le présent arrêté, délégation de signature est donnée aux délégués régionaux académiques et aux chefs de division du rectorat de Nantes dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions :

**Monsieur Bruno GRATKOWSKI,**  
Délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue

**Monsieur Alexandre MAGNANT**  
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Monsieur Fabrice LANDRY**  
Adjoint au délégué régional académique

**Madame Leslie ROUER**  
Responsable du pôle Jeunesse, engagement et éducation populaire

**Monsieur Pierre-Yves MANACH**  
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation

**Madame HALGAND-LE-PALLEC**  
Déléguée régionale académique à l'information et l'orientation

**Madame Frédérique SIMON,**  
Cheffe de la division des personnels enseignants

**Madame Laurence INISAN,**  
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement des établissements publics

**Monsieur Vincent HAVERLANT**  
Directeur par intérim de l'école académique de la formation continue du 08 novembre 2022 au 19 février 2023

**Madame Cécile BÉTERMIN** à compter du 20 février 2023,  
Directeur de l'école académique de la formation continue

**Madame Corinne LABOUREL,**  
Cheffe de la division de l'enseignement privé

**Madame Françoise PÉRÈS,**  
Cheffe de la division de l'enseignement supérieur

**Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM,**  
Directrice des systèmes d'information

**Monsieur Pierre-Yves MORVAN,**  
Chef de la division du fonctionnement et des affaires générales

**Monsieur Jean-Eudes AYMER,**  
Directeur des examens et concours

**Madame Claire DIAZ,**  
Directrice adjointe des examens et concours

**Madame Murielle CHANTREAU,**  
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

**Madame Rachelle MÉGUÉOK,**  
Cheffe de la division du budget et des finances

**Monsieur Julien PUÉ**  
Chef du service de l'accompagnement éducatif

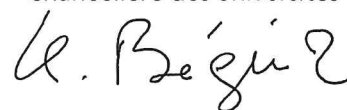
**Article 5 :** L'arrêté n° SG/2022/059 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 modifié portant délégation de signature au secrétaire général de l'académie et à certains agents du rectorat de Nantes est abrogé.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié sur le site de l'académie de Nantes (<https://www.intra.ac-nantes.fr/gouvernance>).

**Article 7 :** Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 01/02/2023

La rectrice de la région académique Pays de la Loire,  
rectrice de l'académie de Nantes,  
chancelière des universités

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Béguin', with a stylized flourish at the end.

Katia BÉGUIN

